

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2022-21 — AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 2.1.8, 8.3.2 ET L'ANNEXE 3 : GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CH-205 ET PÉRIU-502

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2.1.8 « Superficie maximale de certains usages à l'extérieur du périmètre d'urbanisation » - Tableau 2 est modifié par le remplacement, dans la colonne « Superficie de plancher maximale du bâtiment accueillant un usage multiple ou du projet intégré : », du nombre « 500 » par « 1000 » à la case « Classe d'usage C1 — première nécessité ».
2. L'article 8.3.2 « Clôture et muret » est modifié par l'ajout, à la fin du douzième alinéa, de la phrase suivante :
« Toute clôture de mailles métalliques ou de mailles métalliques recouvertes de vinyle doit être construite en utilisant les montants tubulaires et les attaches manufacturées à cet effet ».
3. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone CH-205 par l'ajout d'une autorisation, dans la section « Autres dispositions », à la sous-section de « Usage multiple » de la classe d'usage « C1 – Commerce et service de première nécessité ».
4. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone PÉRIU-502 par :
 - L'ajout de l'usage C1-04, dans la section « Usages spécifiquement autorisés ».
 - Le retrait de l'usage C1-02 dans la section « Usages spécifiquement interdits », de la classe suivante :
« C1 — Commerce et service de première nécessité ».

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion	5 juillet 2022
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2022-21, résolution n° 177-07-22	5 juillet 2022
Adoption du second projet de règlement n° SP-2022-21, résolution n° xx-xx-22	
Adoption du règlement, résolution n° xx-xx-22	
Certificat de conformité de la MRC/Entrée en vigueur	
Avis public/Publication du règlement	
Numéro séquentiel	630423